

COUR D'APPEL DE ROUEN

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'INSCRIPTION INITIALE SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être inscrit (e) sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'appel de ROUEN

J'appelle votre attention sur le fait que l'expert judiciaire, en tant que tel, n'exerce en aucune manière une profession.

En demandant à être inscrit(e) sur la liste de la Cour d'appel, vous acceptez seulement de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant telle mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

Par ailleurs, je vous rappelle que vous ne pouvez être inscrit(e) que sur une seule liste de cour d'appel.

C'est en fonction des besoins exprimés par les juridictions du ressort que l'assemblée générale de la cour apprécie les mérites des candidatures en veillant à ne retenir que celles déposées par d'excellents professionnels présentant, par ailleurs, des garanties de moralité, d'impartialité, d'indépendance et de disponibilité. Votre candidature sera examinée en tenant compte de vos qualifications, de votre expérience professionnelle et de l'intérêt manifesté pour le service public de la justice.

Vous trouverez, en annexe :

- les textes législatif et réglementaire qui déterminent les conditions d'inscription sur la liste des experts et le statut de ces derniers.
- **la nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte de l'arrêté du 5 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004.**, et dans laquelle vous devez obligatoirement choisir la ou les

spécialités dans lesquelles vous demandez votre inscription.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous ne devez constituer qu'un seul dossier de candidature même si vous postulez dans plusieurs spécialités.

Vous trouverez, ci-joint, la trame du dossier de candidature à l'inscription initiale QUI DOIT ÊTRE SCRUPULEUSEMENT RESPECTÉE.

Une lettre de motivation devra être jointe, aux fins de vérifications des compétences et de l'expérience nécessaire à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire.

Outre la page 1 qui devra être très soigneusement renseignée et la dernière page qui comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée, vous voudrez bien établir, pour chacune des rubriques (1 à 11), une chemise dans laquelle **vous verserez les justificatifs demandés concernant votre situation personnelle et professionnelle** (préciser sur la cote de cette chemise le numéro et le titre de la rubrique concernés).

Votre demande ne doit pas être agrafée, ni reliée

Vous classerez ces chemises cotées en respectant l'ordre chronologique du dossier.

Vous trouverez, en page 4, un rappel des pièces qui doivent être obligatoirement jointes à votre dossier.

Nous appelons votre attention sur le fait que la responsabilité de la constitution du dossier vous incombe et que les services des experts des différents parquets du ressort de la Cour d'appel n'interviendront pas pour réclamer les pièces manquantes. **Votre dossier sera étudié en l'état.**

ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier de candidature devra être adressé, en un exemplaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, **avant le 1er mars de chaque année**, au Procureur de la République **près le tribunal judiciaire** dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, sauf si vous choisissez la rubrique Traduction pour laquelle une option vous est ouverte (cf art 6 du décret du 23 décembre 2004).

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses postales des différents parquets du ressort.

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Madame ou Monsieur le Procureur de la République
Tribunal Judiciaire de

Adresses postales :

.....ROUEN :
Service civil du parquet - experts
1, place Foch
76037 ROUEN CEDEX 1

.....LE HAVRE :
Service civil du parquet – experts
133, boulevard de Strasbourg
BP 6
76083 Le Havre cedex

.....DIEPPE :
Secrétariat du procureur- experts
Square Carnot
BP 229
76204 Dieppe cedex

.....EVREUX :
Secrétariat du procureur – experts
30, rue Joséphine
27022 Evreux Cedex

Dans le cadre de l’instruction des dossiers confiés au procureur de la République par les articles 6, 7 et 10 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires il sera fait retour des dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la nomenclature et/ou dont le cachet de la poste ne sera pas antérieur au 1er mars.

Nous vous indiquons qu'une enquête de moralité sera diligentée par les services de police ou de gendarmerie pour l'Instruction de votre dossier.

LE MAGISTRAT CHARGÉ DU SERVICE DES EXPERTS

LISTES DES PIÈCES A PRODUIRE

PERSONNES PHYSIQUES

- lettre de motivation manuscrite, lisible et signée
- une copie intégrale de l'acte de naissance complet
- photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité et éventuellement photocopie du titre de séjour en cours de validité , si l'échéance arrive après le 1er mars de l'année en cours, vous vous engagez à envoyer votre nouveau titre ou le justificatif de vos démarches en ce sens avant la date de l'assemblée générale de novembre (rubrique 1)
- justificatif du lieu d'exercice professionnel
- Si vous n'avez pas ou plus d'activité professionnelle, un justificatif de domicile (rubrique 2)
- éventuellement un justificatif de votre inscription antérieure (rubrique 4)
- un curriculum vitae très détaillé (rubrique 5)
- photocopie des diplômes et titres universitaires obtenus et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères (rubrique 5)
- la liste des formations suivies dans votre spécialité et dans le domaine de l'expertise judiciaire, en précisant si vous suivez et avez obtenu le DUEJ (Diplôme d'université d'expertise judiciaire) ou tous autres diplômes équivalents.
- liste des publications et travaux effectués (rubrique 5)
- une attestation établie par vous-même, indiquant :

que vos activités professionnelles vous permettent de prendre en charge immédiatement et de mener à bien les expertises qui pourraient éventuellement vous être confiées par une juridiction,
que vous vous engagez à faire connaître au Procureur de la République et à la cour d'appel les changements qui interviendraient dans votre situation et apporteraient

une modification aux renseignements déjà fournis.

- autres justificatifs de la qualification dans la spécialité choisie, notamment par la production d'attestations de personnes ou organismes publics ou privés, ayant habituellement recours à vos services, et de copies des principaux rapports d'expertises, études ou estimations qu'il vous aurait été demandé d'effectuer
- indication des moyens et installations dont vous disposez
- le cas échéant, la déclaration d'affiliation à l'URSSAF (rubrique 6)
- le K BIS récent et numéro d'inscription Siret si vous êtes le chef d'entreprise de la société
- l'option pour le statut de l'auto-entrepreneur (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Économie - joindre les justificatifs)
- pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail (rubrique 6)
- pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription (rubrique 6)
- Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'État, le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 prévoit que le cumul d'une activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé.

Pour obtenir cette autorisation, une demande écrite doit être faite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, l'intéressé est réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.

Dans ce cas, l'intéressé joint la copie de sa demande.

(Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels + loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires).

LISTES DES PIÈCES A PRODUIRE

PERSONNES MORALES

- lettre de candidature motivée manuscrite du dirigeant, et signée
- K BIS et numéro d'inscription Siret récent
- fiche détaillée des activités de la personne morale
- liste des publications et travaux effectués,
- justifications qu'elle dispose des moyens techniques et des personnels qualifiés appropriés
- justification qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel
- production de ses statuts.

Toute personne détenant une fraction égale ou supérieure à 10 % du capital de la société devra obligatoirement remplir la 1ère page du dossier : identité (rubrique 1) et adresses (rubrique 2)

COUR D'APPEL DE ROUEN

DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE OU D'EXTENSION SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES

pour l'année

Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires modifiée,
Décret du 23 décembre 2004 modifié

* 1ère demande :

OUI

NON (préciser les années des précédentes demandes -
joindre la copie de la dernière décision de rejet de la
candidature)

.....

PHOTOGRAPHIE
D'IDENTITE
RECENTE

* Extension d'inscription

(Préciser la ou les spécialités dans lesquelles le candidat est déjà inscrit et année
d'inscription)

.....

.....

1. IDENTITE DU CANDIDAT

1.A Personne physique

Nom.....

(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

préciser le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans

l'annuaire

Prénoms.....

Date de Naissance..... Département ou Pays.....

Lieu de Naissance.....

Nationalité.....

Situation de famille :

Nom et prénom du conjoint.....

Profession du conjoint.....

Nombre d'enfants et âge

(joindre copies du livret de famille, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du titre de séjour).

1.B Personne morale

Nom/dénomination sociale

Représentant légal.....

N° d'immatriculation.....

2. ADRESSES DU CANDIDAT

2.A. Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale

(Préciser le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte à lettres) joindre un justificatif

.....
.....
.....

n° de tél :

n° fax:

n° portable:

adresse e-mail :

2.B. Domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)

.....
.....
.....

n° de

tél :

adresse e-mail :

MERCI DE REMPLIR LES MENTIONS SUIVANTES QUI FIGURERONT SUR LA LISTE
DES EXPERTS JUDICIAIRES EN CAS D'INSCRIPTION :

Nom

Prénom.....

Lieu d'exercice de l'activité d'expert judiciaire (Préciser le nom de l'entreprise
si elle figure sur la boîte à lettres) :

.....
.....
.....
.....
.....

N° de tél :

N°fax :

N°portable :

adresse e mail :

3. SPECIALITE(S) DANS (LA) OU LESQUELLES L' INSCRIPTION EST DEMANDEE -
SE REFERER OBLIGATOIREMENT A LA NOMENCLATURE JOINTE

Code et Intitulé de la spécialité demandée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Préciser, s'il y a lieu, votre orientation spécifique, à l'intérieur de chacune des
rubriques sollicitées et en justifier :

.....
.....

4. INSCRIPTION COMME EXPERT JUDICIAIRE - ARTICLE 5 D.23/12/2004 "Aucune
personne physique ou morale ne peut être inscrite sur plusieurs listes de cour
d'appel"

4.A. ANTERIEUREMENT AVEZ-VOUS DEJA ETE INSCRIT (E) COMME EXPERT JUDICIAIRE :

OUI NON

Si oui précisez :

la date et la durée d'inscription :

la Cour d'appel concernée :

la/les spécialité(s) dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e) :

.....

.....

.....

.....

la date du retrait ou de la radiation ou de la non réinscription (joindre la copie de la décision de retrait ou de radiation ou de non réinscription) :

.....

4.B. ACTUELLEMENT ETES-VOUS DEJA INSCRIT(E) DANS UNE AUTRE COUR D'APPEL?

OUI NON

Si oui précisez :

la Cour d'appel concernée :

la date d'inscription :

la/les spécialité(s) dans la/lesquelles vous êtes inscrit(e):

.....

.....

.....

La date de retrait éventuelle.....

4. C . AVEZ VOUS DEPOSE CETTE ANNEE UN DOSSIER D ' INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION DANS UNE AUTRE COUR D ' APPEL

OUI NON

Si oui laquelle:

5. DIPLÔMES - PUBLICATIONS - TRAVAUX

5.A. LES DIPLOMES, TITRES UNIVERSITAIRES OBTENUS (*)

(Joindre la photocopie des diplômes, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction par un expert assermenté s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères).

5.B. LES PUBLICATIONS ET/OU COMMUNICATIONS EFFECTUEES (*)

5.C. TRAVAUX SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES OU PROFESSIONNELS REALISES (*)

6. ACTIVITE PROFESSIONNELLE ACTUELLE ET PRINCIPALE (*)

* Détailler la nature des activités pour mettre en évidence le lien avec la spécialité demandée,

* Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription,

* Pour les salariés joindre une attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les expertises pendant son temps de travail,

6.A. Pour son compte personnel (précisez, le cas échéant, le numéro d'affiliation à l'URSSAF, joindre le justificatif de l'adresse)

.....

6.B. Pour un ou des employeurs (préciser le nom, l'adresse et la date d'embauche) s'il s'agit d'une société ou autre personne morale, joindre un K BIS récent et le N° d'inscription SIRET.

joindre un K BIS récent s'il s'agit de votre propre société

.....

.....

(*) Ce document est une trame à suivre. Le cas échéant, constituer des sous-côtes en précisant le numéro et le titre de la rubrique.

6.C. Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, joindre l'autorisation de cumul d'une activité accessoire (expertises) délivrée par l'autorité dont vous relevez. Pour obtenir cette autorisation, vous devrez avoir fait une demande écrite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, vous êtes réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.

Dans ce cas, vous joindrez copie de votre demande (décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels, loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires).

6.D.Option pour le statut de l'auto-entrepreneur (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie). Joindre un justificatif de la qualité d'auto-entrepreneur

7.AUTRES ACTIVITES EXERCEES PAR LE CANDIDAT, LES DECRIRE (*)

(enseignement, activités de formation, mandat associatif, autres, ...) :

.....
.....
.....

8.LISTE DES FONCTIONS ANTERIEURES (*)

8.A. Pour son compte personnel :

.....
.....
.....

8.B.Pour un ou des employeurs (préciser lesquels, leurs adresses et les périodes d'emploi)

.....
.....

9.INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT LE CANDIDAT PEUT DISPOSER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE SES MISSIONS D'EXPERTISE(*)

.....
.....

10 . EXPERIENCE EXPERTALE (*)

10.A. Activité pour l'ordre judiciaire

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction :

Bien vouloir préciser la nature de la juridiction et joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission, le numéro d'identification de la procédure (répertoire civil ou numéro du parquet) et les raisons d'une éventuelle prorogation

.....

.....

.....

10.B. Activité pour le compte d'une ou plusieurs société(s) d'assurance

- Cette rubrique doit être **IMPÉRATIVEMENT** renseignée -

Le candidat effectue-t-il ou a-t-il effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelles ?

OUI NON

Si Oui

Dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels...?)

.....

.....

Êtes- vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? Apportez toute précision utile.

.....

.....

Quelle est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années.

.....

Précisez le nombre de missions que vous avez effectuées au bénéfice de sociétés d'assurance au cours des deux dernières années.

.....

Précisez le nom des sociétés d'assurance pour lesquelles vous êtes intervenu au cours des deux dernières années.

.....

.....

11.LE CANDIDAT EXERCE-T-IL DES FONCTIONS AUPRES DU CONSEIL DES PRUD ' HOMMES OU DU TRIBUNAL DE COMMERCE ?

OUI NON

Dans l'affirmative, lesquelles :

.....
.....

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
- qui doit être impérativement signée -

Je, soussigné(e), _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance de la Procureure Générale de la Cour d'Appel de ROUEN, Service des Professions, gestion des experts, 36 rue du Juifs 76037 Rouen Cedex 1, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

En outre :

j'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ni l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation,

j'affirme ne pas avoir été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre V du livre VI du Code de Commerce,

j'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007,

et m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Fait à _____,

le.....

Signature